



DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 13 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le six septembre deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2023CM51

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine MICELLI, Rosanna GILLET.

Étaient excusés : Mmes Mrs Alain COQUERELLE, Betty BEN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Frédéric DREZE, Alain DIENI.

Pouvoirs :

Mr Alain COQUERELLE A Mme Isabelle VANELLE

Mme Betty BEN à Mme Annick SAVOLDELLI

Mr Alain DIENI à Mme Claudie MARTEL

Monsieur Aimé ROUSSEY est élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 9 juin 2023 Le conseil municipal de la commune de Sains-en-Gohelle a décidé d'adhérer au SIVOM de la Communauté du Béthunois à effet du 1^{er} septembre 2023 et de transférer la compétence suivante :

Bloc de compétences SOLIDARITE-SANTE

Restauration collective

- Construction, production, exploitation et gestion d'équipements permettant la fabrication et la livraison des repas collectifs enfants et adultes.

Par délibération n° 1.01 du 28 juin 2023, notifiée le 6 juillet 2023, le comité syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois a accepté cette adhésion ainsi que le transfert de la compétence susvisée.

En vertu de l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux de chaque commune adhérente au SIVOM de la Communauté du Béthunois doivent se prononcer sur cette nouvelle adhésion dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Réforme statutaire
Adhésion de la commune
de Sains-en-Gohelle au
SIVOM de la Communauté
du Béthunois

Convocation du
6 septembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 16

EMET un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Sains-en-Gohelle au SIVOM de la Communauté du Béthunois et au transfert de la compétence suivante :

Bloc de compétences SOLIDARITE-SANTE

Restauration collective

- Construction, production, exploitation et gestion d'équipements permettant la fabrication et la livraison des repas collectifs enfants et adultes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.